



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 17/04/2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers  
en exercice: 33  
Présents: 20  
Pouvoirs : 11  
Votants: 31

**Présents :**

Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Olivier DEROZARD, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.

**Absent(s) ayant remis un pouvoir :**

Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Geneviève HECTOR  
Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à Béatrice DUMORTIER  
Fatima FERNI donne pouvoir à Daniel JULLIEN  
Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Sylvère MATHIEU  
Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE  
Aline DURAND donne pouvoir à Sandrine ARNAUD  
Stéphane GILLET donne pouvoir à Safi BOUKACEM  
Jean Pierre NEMOZ donne pouvoir à Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES  
Isabelle VIDAL donne pouvoir à Gerbert RAMBAUD  
Christian NEUVILLE donne pouvoir à Edouard WILLEMIN  
Chantal ROCHE donne pouvoir à Henri COQUARD

**Absents :**

Chantal BERTHILLON  
Joao DA ROCHA

**Secrétaire :** Mme Béatrice DUMORTIER.

**Délibérations :**

1. FINANCES – Approbation de la répartition des coûts par lot - Opération de construction d'un pôle santé, rue de la Déserte:

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** la répartition des coûts par lot selon les plans annexés.

2. MARCHES PUBLICS –Autorisation pour souscrire les marchés de travaux dans le cadre de l'opération de réhabilitation et extension de la crèche - 69670 VAUGNERAY.

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Autorise** Monsieur le Maire à souscrire les marchés de travaux de l'opération de réhabilitation et extension de la crèche dans les conditions définies ci-dessous.

**Dit que** les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget principal 2023.

3. URBANISME – Dépôt d'un permis de construire au nom de la commune – Réhabilitation et extension de la crèche Pirouette, chemin de la guise à Vaugneray

**Autorise** Monsieur le Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la commune pour la réhabilitation et l'extension de la crèche Pirouette, chemin de la guise à Vaugneray.

4. MARCHES PUBLICS - Réhabilitation d'un immeuble en vue de la création de 2 logements et d'un commerce- 1-3 rue de le Maletière – approbation des avenants.

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** les avenants aux marchés de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux avec les entreprises titulaires ;

**Dit que** les crédits nécessaires au règlement des travaux relatifs au commerce sont inscrits au budget principal 2023 et les travaux relatifs aux logements sont inscrits au budget PLH 2023.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 17/04/2023 A 20 HEURES 30

5. MARCHES PUBLICS - Réaménagement du restaurant scolaire - approbation des avenants aux marchés de travaux.

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** l'avenant n°2 au marché de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné.

**Autorise** monsieur le maire à signer l'avenant audit marché de travaux avec l'entreprise titulaire

**Dit que** la dépense correspondante est inscrite au budget principal 2023.

6. FINANCES - Budgétisation de la contribution de la commune aux charges du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (S.A.G.Y.R.C.) – Exercice 2023.

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** de budgétiser la totalité de sa participation au Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (S.A.G.Y.R.C.) pour l'année 2023.

**Dit que** cette participation sera prévue au compte 6554.831 "Contributions aux organismes de regroupement" du budget communal 2023.

7. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** la modification des emplois comme précédemment exposée à compter du 1er mai 2023

**Actualise** en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe.

**Précise** qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et en application de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public peut faire face à une vacance temporaire de cet emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

**Communications :**

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée 21h56 Vu par Nous,  
Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 19/04/2023 à la porte de la Mairie.